

# ANNEXE 5

## RETARD ET ABSENTÉISME

La règle 4 du code de vie, *Je m'engage dans ma réussite scolaire*, nomme entre autre le comportement attendu suivant : *Je suis présent à l'heure et à l'endroit prévu*. Voici le processus mis en place par l'école pour les retards et les absences.

### Les retards\*

#### Étape 1 : 1 à 3 retards

- ✓ Consignation au dossier de l'élève.
- ✓ Avertissement donné par le titulaire au 3<sup>e</sup> retard.

#### Étape 2 : 4 à 6 retards

- ✓ Consignation au dossier de l'élève.
- ✓ L'éducatrice spécialisée rencontre l'élève et appelle les parents.

#### Étape 3 : 7 à 9 retards

- ✓ Consignation au dossier de l'élève.
- ✓ L'éducatrice spécialisée rencontre l'élève et envoie une lettre de la direction aux parents. Des outils spécifiques à la situation sont alors proposés. L'éducatrice peut aussi rencontrer les parents pour les aider à s'approprier certains outils.

#### Étape 4 : 10 retards et plus

- ✓ Consignation au dossier de l'élève. ✓ L'élève et ses parents sont rencontrés par la direction.
- ✓ L'élève est convoqué à l'école (moment choisi par la direction en dehors des heures de classe) afin de reprendre le temps perdu et pour réparer le tort causé par les dérangements occasionnés en classe.

### Les absences (L'école peut demander un billet médical afin de justifier une ou des absences)

#### Étape 1 : 1 à 3 absences

- ✓ Consignation au dossier de l'élève.
- ✓ Avertissement donné par le titulaire à la 3<sup>e</sup> absence.

#### Étape 2 : 4 à 6 absences

- ✓ Consignation au dossier de l'élève.
- ✓ L'éducatrice spécialisée rencontre l'élève et appelle les parents.

#### Étape 3 : 7 à 9 absences

- ✓ Consignation au dossier de l'élève.
- ✓ L'éducatrice spécialisée réfère l'élève à la direction. Cette dernière appelle les parents et les rencontre au besoin.

#### Étape 4 : 10 absences et plus

- ✓ Consignation au dossier de l'élève. ✓ L'élève et ses parents sont rencontrés par la direction.
- ✓ Pour des absences injustifiées, l'élève est convoqué à l'école (moment choisi par la direction en dehors des heures de classe) afin de reprendre le temps perdu.

\*Les retardataires utilisent l'entrée principale après le son de la 2<sup>e</sup> cloche (après 8 heures).